NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 19 novembre 2014

Le Conseil communal a accepté la démission, à compter du 28 févier 2015, présentée par M. Laurent Délèze, mécanicien auprès du service des travaux publics depuis mai 2008. Ce poste sera mis au concours.

Les travaux d'étanchéité pour le centre culturel « Le Baladin » ont été attribués à la Maison Bornet SA et la dépose des tôles de façade à l'entreprise Hygin Debons.

Une nacelle automotrice électrique, fournie par la maison Neuwerth Logistics SA, équipe désormais le centre scolaire de Moréchon.

Le Conseil communal a donné son accord de principe pour la fusion des deux sociétés NetCom Sion SA et Télédistribution Intercommunale SA et la création d'une nouvelle société « esr multimédia sa ». La Commune de Savièse recevra 2'758 actions sur les 60'000 actions émises et entièrement libérées.

La réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la crèche-nursery Snoopy est acceptée par le Conseil communal.

L'objectif premier étant le maintien de l'activité au sein des villages, l'aide à la rénovation sera désormais accordée à toute personne, tant physique que morale. Cette aide est toutefois limitée aux objets sis en zone des villages et extension des villages.

Par contre, pour limiter la spéculation, un remboursement au prorata est exigé si cet objet est revendu dans les 15 ans après le versement de l'aide.

L'aide accordée pour les objets sis en zone extension des villages est limitée uniquement aux habitations individuelles dont le propriétaire, sous réserve d'une transmission en ligne directe, n'a pas changé depuis au moins 30 ans.